



Championnats du monde de Maîtres d'armes 2018

Règlement :

Art.1 : La compétition des championnats du monde des Maîtres d'armes est open, réservée aux Maîtres d'Armes en fonction des critères définis par les académies nationales.

Art.2 : Elle est ouverte à tous les maîtres d'armes inscrits via leurs académies respectives selon les critères édictés par l'AAI.

Art.3 : Il se disputera une épreuve individuelle senior dans chaque arme à l'issue de laquelle le titre de champion du monde des Maîtres d'Armes sera attribué. Un titre de champion du monde ne pourra être décerné que si un nombre minimum de compétiteurs est inscrit : 4 femmes, 8 hommes.

Art.4 : Il se disputera une épreuve individuelle vétérans pour les maîtres âgés de plus de 50 ans à l'issue de laquelle le titre de champion du monde des Maîtres d'Armes sera attribué, selon les mêmes critères que ceux définis dans l'article 3

Art.5 : Les catégories seniors et vétérans tireront les poules ensemble. A l'issue des poules, les tableaux seniors et vétérans se tireront de façon séparée.

Un handicap d'une touche par catégories V50 V60 V70 (50-59 ; 60-69 ; 70-79 ans) sera appliqué avec un maximum de 2 touches dans les poules. Le tireur partant à - 1 ou - 2.

Dans le tableau vétérans, les handicaps seront de 2 touches par tranche de 10 ans, maximum 4 touches. Le handicap reste toujours négatif.

Art. 6 : Il se disputera une épreuve par équipe dans chaque arme à l'issue de laquelle le titre de champion du monde des Maîtres d'Armes sera attribué. Une épreuve par équipe ne se tirera que s'il y a 4 équipes minimum chez les hommes et 2 équipes chez les femmes.

- 4 équipes complètes (3 tireurs hommes) de 4 nations différentes, 2 équipes (3 tireuses femmes) complètes de 2 nations différentes chez les femmes.
- Des équipes supplémentaires pourront être constituées indifféremment de maîtres femmes ou hommes de différentes nations si les nations ne peuvent présenter d'équipe complète comme définie précédemment. Une nation ayant constitué une équipe, peut compléter une équipe « internationale » avec un maître supplémentaire.
- 2 hommes minimum sont nécessaires par équipe complémentaire dans la compétition masculine.
- Il ne sera pas accepté d'homme dans la compétition féminine.
- Les femmes bénéficieront d'un handicap d'une touche par relais. Le score de l'équipe adverse sera baissé d'un point.

Art. 7 : Un titre de champion du monde des Maîtres d'armes sera attribué pour l'épreuve combinée. (1 en senior, 1 en vétérans)

En fonction du nombre de tireurs et de la décision du directoire technique, il pourra être tiré une épreuve de Critérium Mondial des Maîtres, pour les vétérans de + de 60 ans et vétérans + de 70 ans, avec remise d'un diplôme de participation.

Nature des épreuves.

Épreuves individuelles

Art.8 : Pour toutes les armes, 1 tour de poules sans éliminé, suivi d'un tableau d'élimination directe, sans décalage par nation.

Art. 9 : Si le nombre de participants est inférieur ou égale à 11, il sera effectué une poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe sans décalage par nation.

Art.10 : Le tableau d'élimination directe, sans repêchages, se tire en 15 touches chez les seniors, en 10 touches (avec handicap si nécessaire, cf art 5) chez les vétérans pour les 3 armes FIE (Epée, Fleuret et Sabre)

Art. 11 : Pour le sabre de Duel, les poules se disputeront en matches 5 touches, avec 2 touches d'écart (5/3 max, à 4-4 on revient à 3-3). Temps du match en poule, 1 minute. En cas d'égalité ou d'un écart d'une seule touche, le match continue sans limite de temps jusqu'à un écart de 2 touches.

Le tableau se tire en 10 touches, en 2 minutes, avec 2 touches d'écart. En cas d'égalité ou d'un écart d'une seule touche, le match continue sans limite de temps jusqu'à un écart de 2 touches.

Le match final sera tiré en trois matches de 5 touches, 1 minute par match, avec le même règlement qu'en poule en cas d'égalité ou d'écart d'une seule touche.

Le vainqueur est le tireur remportant 2 matches.

Art. 12 : Les épreuves seniors et vétérans se disputeront de façon séparées à partir du tableau d'élimination directe, sauf pour le sabre duel ou le tableau est unique.

Art. 13 : La 3^{ème} place est tirée, pour le sabre duel, la 3^{ème} place se dispute selon les mêmes règles que la finale.

Épreuves par équipes.

Art.14 : 1 équipe par nation maximum peut tirer, 2 équipes pour le pays organisateur.

Art.15 : pour les armes suivantes : Epée, Fleuret, Sabre, les équipes sont constituées de 3 tireurs et 1 remplaçant, sélectionnés selon le classement final à l'issue de la compétition individuelle.

Art. 16 : Le classement des équipes pour la constitution du tableau se fera en fonction du classement individuel de chaque tireur à l'issue de la compétition individuelle. 1 point par place.

Art. 17 : La compétition se tire en tableau d'élimination directe en 45 touches, relais de 9 matches en 5 touches et 3 mn.

Art. 18 : Pour le Sabre de Duel, les équipes seront constituées de 3 Maîtres et la victoire sera accordée à l'équipe ayant remporté 5 victoires sur les 9 matches. Il ne se déroule pas de relais mais on comptabilise les victoires.

- Les matches se terminent forcément par un écart de 2 touches. Temps du match 1 minute. Si le score n'est pas acquis (2 touches d'écart) on reste sur la règle édictée dans l'Art. 11.

Art. 19 : Si une équipe est composée d'un maître vétéran, celui-ci sera intégré avec un nombre de points équivalent au dernier tireur senior plus les points correspondants à sa place à l'issue de la compétition vétéran.

- Si une équipe est complétée par une femme, il sera appliqué un handicap négatif d'une touche par match.

Art. 20 : Il ne sera pas tiré de 3^{ème} place pour les compétitions par équipes.

Épreuve combinée.

Art. 21 : Un titre de champion du monde des Maîtres d'armes combiné des 4 armes sera attribué.

Art. 22 : Un maître peut tirer l'ensemble des épreuves individuelles pour décrocher le titre du combiné aux 4 armes.

Art. 23 : Il sera attribué un combiné en senior (4 armes) et un en vétéran (les 3 armes olympiques).

Art. 24 : Le classement s'effectuera en additionnant les places obtenues dans chaque épreuve.

Art. 25 : Le Maître ayant le nombre de points le moins élevé sera sacré champion du monde des Maîtres d'armes du combiné. (1^{er} = 1 point, 2^{ème} = 2 points...)

Art. 26 : En cas d'égalité entre 2 maîtres, le vainqueur sera celui qui aura obtenu la meilleure place dans une épreuve, ou dans 2 épreuves si l'égalité persiste.

Organisation des championnats du monde des Maîtres d'armes

La compétition se déroule sur une durée de 4 jours.

La modalité des épreuves sera la suivante.

1^{er} jour :

- fleuret homme seniors et vétérans
- fleuret dame senior et vétérans
- Epreuves par équipes.

2^{ème} jour :

- Sabre homme seniors et vétérans.
- Sabre dame seniors et vétérans.
- Epreuves par équipes.

3^{ème} jour :

- Sabre duel homme et dame seniors.
- Epreuves par équipes

4^{ème} jour :

- épée homme seniors et vétérans
- épée dame seniors et vétérans.
- Epreuves par équipes.

Le pays organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier l'ordre des épreuves. Notamment en fonction du nombre et de la disponibilité des arbitres.